



## Reconnaître mon enfant

-----  
Par Nadir

Bonjour  
je suis séparé avec ma femme et j'ai fait avocat pour divorce

Je vis avec ma nouvelle copines séparé aussi de son marie de 2023 aussi elle sans papier psk la préfecture refuse de donner la carte sujet motif rentre en France avec visa espagnole malgré visa européen

ils enceinte de moi 3 mois de grossesse  
Ma question si possible reconnaître le enfent de ma copine  
j'ai nationalité française

-----  
Par isernon

bonjour,

si votre copine est toujours mariée, en droit français, son mari est le père présumé de son enfant jusqu'à preuve du contraire.

vous pourrez contester cette paternité.

voir [ce lien](https://darmon-avocat-divorce.fr/contestation-paternite/) :

salutations